

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
2 septembre 2004 (02.09.2004)

PCT

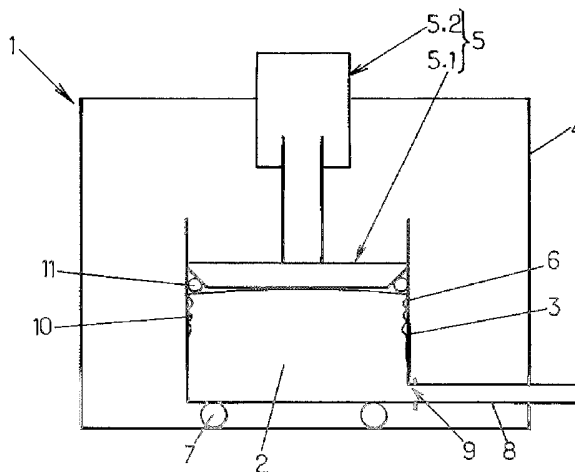
(10) Numéro de publication internationale  
**WO 2004/074164 A1**

- (51) Classification internationale des brevets<sup>7</sup> : **B67D 5/02**
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/FR2004/050039
- (22) Date de dépôt international : 3 février 2004 (03.02.2004)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
03 01724 13 février 2003 (13.02.2003) FR  
03 07872 30 juin 2003 (30.06.2003) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **RHO-DIA CHIMIE** [FR/FR]; 26, quai Alphonse Le Gallo, F-92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **MAUGER, Frédéric** [FR/FR]; La "Prébende", F-42310 CHANGY (FR). **CRAPLET, Julien** [FR/FR]; Plateau d'Assy, F-74480 CRAN (FR). **JEAN, Frederic** [FR/DE]; Burscheiderstrasse 501, DE-51381 Leverkusen (DE).
- (74) Mandataires : **CABINET PLASSERAUD** etc.; 65/67, rue de la Victoire, F-75440 PARIS CEDEX 09 (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NI, NO, NZ, OM, PG, PH,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD OF DRAINING A FLEXIBLE CONTAINER HOUSING A VISCOUS PRODUCT

(54) Titre : PROCÉDE DE VIDANGE D'UN CONTENEUR SOUPLE RENFERMANT UN PRODUIT VISQUEUX



(57) Abstract: The invention relates to a method and a kit for draining a flexible container housing a viscous product which is selected from the group of products having a viscosity of between 10 Pa.s and 200 000 Pa.s, e.g. silicon gums or oils. The inventive draining method essentially consists in: using a flexible container (3); optionally, moving the container (3) to be drained from the storage site thereof to a drainage site; ensuring that the viscous product (2) can flow from the container (3) through at least one outlet (9) which is preferably disposed in the lower part of same; exerting a pressure on at least one defined area of the flexible container (3) using pressurising means which preferably consist of at least one pressure member (5) and/or a pressure fluid, such as to (i) maintain the container (3) in the inflated or partially-inflated state and (ii) hasten the flow; and, finally, removing the pressure once the container has been drained. The drainage kit consists of the viscous product (silicon mastic), a big-bag-type flexible container (3) and a draining device comprising at least one pressure member [piston (5) or set of rollers] and/or a pressure fluid.

(57) Abrégé : La présente invention concerne un procédé et un nécessaire de vidange d'un conteneur souple renfermant le produit visqueux qui est choisi dans le groupe des produits de viscosité comprise entre 10 Pa.s et 200 000 Pa.s, à savoir e.g. des huiles ou des gommés silicones. Ce procédé de vidange

[Suite sur la page suivante]



WO 2004/074164 A1



PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publiée :**

- avec rapport de recherche internationale
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

*En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.*

---

consiste essentiellement à : mettre en oeuvre un conteneur souple (3) ; éventuellement déplacer le conteneur (3) à vider de son site de stockage vers un site de vidange ; faire en sorte qu'au moins une ouverture de sortie (9), disposée de préférence dans la partie inférieure du conteneur (3), permette l'écoulement du produit visqueux (2) hors du conteneur (3) ; exercer une pression sur au moins une zone délimitée du conteneur souple (3) à l'aide de moyens de mise sous pression, de préférence constitués par au moins un organe-presseur (5) et/ou par un fluide-presseur, de manière à, d'une part, maintenir le conteneur (3) à l'état gonflé ou partiellement gonflé, et, d'autre part, hâter l'écoulement ; dépressuriser en fin de vidange. Le nécessaire de vidange comprend le produit visqueux (mastic silicone), un conteneur souple (3) du type "big bag" et un dispositif de vidange comprenant au moins un organe presseur [piston (5) ou jeu de rouleaux] et/ou un fluide presseur.

## PROCEDE DE VIDANGE D'UN CONTENEUR SOUPLE RENFERMANT UN PRODUIT VISQUEUX

La présente invention concerne un procédé de vidange continu ou discontinu de produits  
5 visqueux contenus dans un conteneur souple, en particulier du type "big bag", cette  
vidange s'opérant par une ouverture prévue dans la partie inférieure du conteneur souple.

L'invention concerne également un nécessaire de vidange, dont notamment un dispositif de  
vidange de produits visqueux contenus dans des conteneurs souples.

10

Les produits visqueux dont il est question dans le cadre de l'invention, sont plus  
spécialement des produits dont la viscosité est d'au moins 10 Pa.s et, de préférence  
comprise entre 10 Pa.s et 200 000 Pa.s, cette viscosité étant mesurée de manière connue en  
soi à 25 °C et sous un gradient de cisaillement de  $0,01.s^{-1}$ ,  
15 à savoir des huiles silicones, des gommes silicones, des compositions polyorgano-siloxanes  
(éventuellement sous forme d'émulsions aqueuses) réticulables en élastomères par des  
réactions de polyaddition, de polycondensation ou de déshydrogéné-(poly)condensation,  
des polymères organiques comprenant des groupes organosiliciques réactifs (appelés MS  
polymères) et des compositions chargées, en milieu solvant ou aqueux, comprenant un  
20 polymère acrylique et réticulables en élastomères par séchage. Il peut s'agir notamment de  
mastics silicones mais aussi d'autres produits visqueux polymères comme des  
polyuréthanes ou des encres visqueuses.

De tels produits visqueux peuvent être stockés en vrac dans des conteneurs souples du type  
25 "big bag", avant d'être déversés ou injectés dans d'autres contenants ou avant d'être  
conditionnés dans d'autres emballages.

La viscosité élevée de ces produits pâteux est naturellement une contrainte technique  
importante pour leur vidange et leur transvasement.

30

Dans un domaine voisin de celui de l'invention, à savoir le domaine des matières  
granuleuses/poudreuses à faible écoulement, la demande de brevet DE-A-34 29 167 décrit  
un procédé et un dispositif pour la vidange de conteneurs flexibles pour produits  
particulaires en vrac. Selon ce document, le conteneur souple de type "big bag", est d'une  
35 part, suspendu par l'intermédiaire des anses dont il est équipé, et d'autre part logé dans une  
trémie, sur laquelle on exerce un secouage au moyen d'un pied excentrique mobile en

rotation et de deux autres pieds montés sur ressorts. Ce dispositif de vidange par vibration ne paraît pas adapté à des produits visqueux contenus dans des sacs souples.

On connaît en outre des techniques de vidange de fûts rigides de produits visqueux à l'aide d'une presse à fûts comprenant un plateau presseur destiné à pénétrer et à se déplacer dans un fût, pour expulser sous pression le produit visqueux contenu dans un sac en plastique fin, par exemple en polyéthylène.

Il existe également des vidanges de boudins contenant un produit silicone visqueux à l'aide d'un dispositif formé par un tube destiné à recevoir le boudin et dans lequel peut se déplacer un piston de mise sous pression du produit visqueux, permettant ainsi son expulsion hors du tube.

L'arrière plan technologique éloigné comporte de plus des systèmes de vidange de conteneurs constitués par une boîte en carton rigide contenant un sac fin en polyéthylène chargé en produits visqueux. La vidange de ce type de conteneurs s'opère à l'aide d'un plateau-presseur propre à expulser le produit visqueux hors du sac en polyéthylène, ledit produit visqueux étant ensuite repris par des pompes prévues à cet effet, pour être acheminé vers des éléments aval.

Ces trois dernières technologies connues se situent hors du cadre d'invention qui concernent la vidange de conteneurs souples de type "big bag", différents des contenants spécialisés et onéreux mis en œuvre dans ces technologies (fûts, citernes, conteneurs acier ou cartons spéciaux).

Dans ce contexte, l'un des objectifs essentiels de la présente invention est de fournir un procédé de vidange de conteneurs souples pour produits visqueux, lequel procédé se devant d'être facile à mettre en œuvre et économique.

Un autre objectif essentiel de l'invention est de fournir un procédé de vidange de conteneurs souples pour produits visqueux et dont la contenance est supérieure ou égale à 250 litres.

Un autre objectif essentiel de la présente invention est de fournir un procédé de vidange de conteneurs souples pour produits visqueux, qui soit simple, économique, qui entraîne peu de pertes de matières, par exemple inférieure ou égale à 1,5 %, voire à 0,8 %, et qui ne nécessite que très peu ou pas de nettoyage du matériel utilisé.

Un autre objectif essentiel de la présente invention est de fournir un nécessaire de vidange de conteneurs souples, de type "big bag", pour produits visqueux qui soit de structure simple et économique, qui permette de vider des sacs souples de contenance supérieure ou égale à 250 litres qui soit facile à utiliser, qui ne génère que très peu de pertes de matières  
5 (inférieures ou égales à 1,5 %) et qui nécessite peu ou pas de nettoyage.

Un autre objectif essentiel de l'invention est de fournir un nécessaire de vidange de conteneurs souples pour produits visqueux, dans lequel le conteneur souple répond de manière optimale aux impératifs industriels de transport et de logistique.

10

Ces objectifs, parmi d'autres, sont atteints par la présente invention qui concerne tout d'abord un procédé de vidange d'un conteneur souple renfermant un produit visqueux, caractérisé par les points suivants :

- le produit visqueux est choisi dans le groupe des produits dont la viscosité est d'au  
15 moins 10 Pa.s et, de préférence comprise entre 10 Pa.s et 200 000 Pa.s,  
à savoir des huiles silicones, des gommés silicones, des compositions polyorgano-  
siloxanes (éventuellement sous forme d'émulsions aqueuses) réticulables en  
élastomères par des réactions de polyaddition, de polycondensation ou de  
déshydrogénéo(poly)-condensation, des polymères organiques comprenant des groupes  
20 organosiliciques réactifs (appelés MS polymères) et des compositions chargées, en  
milieu solvant ou aqueux, comprenant un polymère acrylique et réticulables en  
élastomères par séchage;
- il consiste essentiellement à :
  - mettre en œuvre un conteneur souple ;
  - 25 - éventuellement déplacer le conteneur à vider de son site de stockage vers un site  
de vidange ;
  - faire en sorte qu'au moins une ouverture de sortie, disposée de préférence dans la  
partie inférieure du conteneur, permette l'écoulement du produit visqueux hors du  
conteneur ;
  - 30 - exercer une pression sur au moins une zone délimitée du conteneur souple à l'aide  
de moyens de mise sous pression, de préférence constitués par au moins un  
organe-presseur et/ou par un fluide-presseur, de manière à, d'une part, maintenir  
le conteneur à l'état gonflé ou partiellement gonflé, et, d'autre part, hâter  
l'écoulement ;
  - 35 - dépressuriser en fin de vidange.

Il est du mérite des inventeurs d'avoir mis au point une méthodologie de vidange de conteneurs souples pour produits visqueux, qui permette de s'affranchir des conteneurs classiques peu commodes, encombrants et onéreux.

- 5 La caractéristique de maintien du conteneur ou du sac souple à l'état au moins partiellement gonflé parmi d'autres, permet de surmonter le problème de bouchage de l'orifice de sortie par les sacs-doublures classiques, le problème de souillage du matériel et le problème de la perte de matière; ce dernier problème étant au moins en partie résolu par la technique selon l'invention qui permet un écrasement en soufflets (ou en "accordéon")  
10 minimisant la perte de matière.

Un autre intérêt du procédé de l'invention est que l'on peut mettre en œuvre des conteneurs dont la capacité est supérieure à 250 litres, par exemple 1000 litres, ce qui entraîne des gains de productivité significatifs tant au niveau du remplissage que de la vidange de  
15 produits visqueux.

Il est à noter que toutes les valeurs de viscosité utilisées dans le présent exposé, corresponde à une viscosité mesurée de manière connue en soi à 25 °C et sous un gradient de cisaillement de  $0,01.s^{-1}$ .

20

L'une des caractéristiques essentielles de l'invention est donc la mise en œuvre d'un conteneur souple, par exemple du type "big bag". Avantageusement, il s'agit d'un conteneur dont la paroi pour être flexible n'en reste pas moins mécaniquement résistante et possède par ailleurs et de préférence des propriétés d'étanchéité vis-à-vis du produit  
25 visqueux considéré.

Suivant une caractéristique préférée de l'invention, cette paroi est essentiellement constituée :

- par au moins un élément assurant la résistance mécanique et comportant une ou  
30 plusieurs nappes de matériaux identiques ou différents entre eux, de préférence en toile ;
- et éventuellement par au moins un élément d'étanchéité formé (i) par au moins un film polymère, de préférence sous forme de revêtement et/ou (2i) par au moins un sac-doublure étanche composé d'une ou plusieurs couches de matériaux choisies dans le  
35 groupe comprenant : les films polymères synthétiques (en particulier les polyoléfines {et plus préférentiellement encore les polyéthylènes, les polypropylènes}, les polyesters, ou les polyamides), ou les métaux (en particulier l'aluminium) ; le (ou les)

sac(s)-doublure(s), étant au moins en partie solidaire(s) de l'élément de paroi assurant la résistance mécanique, et, plus préférentiellement encore au moins en partie collé(s) et /ou cousu(s) sur ledit élément.

- 5 Ce conteneur formé par une telle enveloppe souple est un emballage suffisant en termes de protection du produit visqueux. Il s'agit d'un emballage autonome qui peut être transporté aisément, par exemple en étant simplement posé sur une palette et attaché, ou bien encore inclus dans d'autres contenants qui n'interviennent pas dans le procédé de vidange, contrairement aux sacs fins en polyéthylène, qui, de manière connue, sont logés dans des  
10 conteneurs rigides servant à la fois pour le transport et la vidange.

Le conteneur à enveloppe souple utilisé dans le procédé selon l'invention peut être par exemple un sac en toile (e.g. polypropylène) doublé d'un sac fin, par exemple multicouches (polyéthylène/aluminium/polyéthylène téréphtalate) collé et/ou cousu à la toile, ledit  
15 conteneur étant éventuellement et avantageusement muni d'anses permettant de le suspendre et de le manipuler avec un palan ou un chariot élévateur.

Ces conteneurs souples ou "big bag" peuvent avoir de grandes capacités, par exemple comprises entre 500 et 2000 litres.

- 20 Avantageusement, le conteneur à enveloppe souple peut être jetable, ce qui est source d'économie, notamment en termes de transport et de stockage. Cela permet e.g. d'éviter des rotations "supply chain" compliquées de conteneurs métalliques

A titre d'exemples de produits visqueux concernés par l'invention, on peut citer les produits dont la viscosité est de l'ordre de 3000 Pa.s tels que les mastics silicones.

25

Le procédé selon l'invention offre une large plage de débits de vidange que l'on peut faire varier en fonction de la viscosité du produit en cause, du diamètre de sortie ou de la valeur de pression exercée.

- 30 Le fait de minimiser les surfaces du matériel en contact avec le produit au cours du procédé est à l'origine de l'économie de nettoyage recherchée.

Suivant une caractéristique intéressante du procédé selon l'invention, le (ou les) ouverture(s) de sortie du conteneur sont obtenue(s) :

- 35 - par découpe dans la paroi du conteneur,

- et/ou par enlèvement de bouchon(s) ou d'opercules équipant un (des) orifice(s), le(s)dit(s) orifice(s) pouvant être pourvu(s) de goulotte(s) de vidange de la paroi du conteneur,
- et/ou par enlèvement d'un (de) lien(s) fermant d'(ou des) ouverture(s) déjà prévue(s) sur le conteneur.

En pratique, il est donc possible de découper une partie de la paroi du conteneur souple ou des éventuelles goulottes équipant ce dernier, ou bien encore de dénouer des liens et/ou des nœuds fermant une ouverture.

10

Conformément à un premier mode de mise en œuvre du procédé selon l'invention, il est prévu un dispositif de vidange comprenant, d'une part, au moins un organe-presseur comportant au moins un piston et, d'autre part, au moins une cuve de vidange destinée à recevoir le conteneur souple à vider ou éventuellement seulement son sac-doublure et conçue comme une pièce femelle apte à coopérer et à servir de guide pour le piston de l'organe-presseur en déplacement, notamment dans le sens aller correspondant à la mise sous pression du conteneur souple ou éventuellement de son seul sac-doublure.

Selon une variante de ce premier mode de mise en œuvre:

- la cuve de vidange est conçue de manière à pouvoir être (hermétiquement) fermée
- et le piston est apte à se mouvoir sous l'action d'un fluide-presseur.

Dans le cadre de cette variante, il peut être avantageux conformément à l'invention, de mettre en œuvre un fluide-presseur contenu dans un vérin gonflable, ce vérin étant logé entre le piston (5.1) et un couvercle de fermeture réversible de la cuve (6) et relié à des moyens d'alimentation en fluide-presseur permettant le gonflage et par suite le déplacement du piston (5.1), pour permettre l'expulsion du produit visqueux (2) hors de la cuve (6).

Selon un deuxième mode de mise en œuvre du procédé selon l'invention:

- il est prévu un dispositif de vidange qui comprend au moins une cuve de vidange destinée à recevoir le conteneur souple à vider ou éventuellement son seul sac-doublure et propre à être mise sous pression
- et on met sous pression cette cuve au moyen d'un fluide-presseur, de manière à expulser le produit visqueux hors de la cuve.

Suivant un troisième mode de mise en œuvre du procédé de l'invention, il est prévu un dispositif de vidange comprenant :

- d'une part, au moins un organe-presseur comportant au moins un jeu d'au moins un rouleau et d'au moins un élément contre-rouleau, de préférence au moins deux rouleaux  
5 sensiblement parallèles et mobiles en rotation autour de leurs axes respectifs
- et, d'autre part, des moyens de suspension du conteneur souple de telle sorte que l'(ou les) ouverture(s) soi(en)t disposée(s) en bas ;

l'ensemble étant conçu pour que les deux rouleaux soient aptes à se déplacer du haut vers le bas tout en laminant et en comprimant le conteneur souple qui défile entre ces deux  
10 rouleaux, ces derniers étant éventuellement entraînaables en rotation par au moins un moteur, cette mécanisation étant éventuellement combinée ou remplacée par une traction avantageusement motorisée du conteneur souple suspendu vers le haut.

Le fluide utilisé dans la variante du premier mode et dans le deuxième mode de mise en  
15 œuvre peut être un gaz ou un liquide. Il peut s'agir d'un liquide ayant une viscosité inférieure ou égale à 50 Pa.s. L'eau pourrait parfaitement convenir à cette fin.

Bien que le procédé selon l'invention soit opérationnel sans reprise mécanique du produit visqueux en sortie de conteneur, il est tout à fait envisageable de prévoir le gavage  
20 d'éléments mécaniques (par exemple : pompes, vis, double vis) par le produit visqueux expulsé dans les cas où il serait nécessaire de transporter sur une grande distance ou à travers de conduites générant de fortes pertes de charges, ou bien encore pour en tirer un gain économique.

Selon une alternative, le produit vidangé visqueux peut être acheminé vers des moyens de  
25 stockage ou des moyens de conditionnement.

Ainsi, suivant une modalité avantageuse de l'invention, le produit visqueux expulsé du conteneur souple, ou éventuellement de son seul sac-doublure, alimente au moins un ensemble de conditionnement dudit produit dans un emballage approprié, selon un débit  
30 adapté supérieur ou égal à la consommation de l'ensemble de conditionnement.

Si dans le cas d'une simple vidange, le débit est avantageusement le plus élevé possible, (par exemple supérieur à 50 litres par minute pour un produit visqueux de 1000 Pa.s) de manière à fournir une productivité maximale, dans le cas de l'alimentation d'une  
35 conditionneuse, il est souhaitable de pouvoir disposer de débits instantanés élevés (par exemple, pouvant être supérieurs à 1 litre par minute). Le débit dépend naturellement de tous les paramètres de la loi de Poiseuille (viscosité, différence de pression, géométrie du

conduit de sortie) et des éléments gênant la sortie du produit visqueux : vannes, filtres, rugosité.

5 A titre d'illustration, il peut être précisé que l'ensemble de conditionnement pourrait être en particulier un dispositif de mise en cartouche de produits visqueux, notamment de mastics silicones ("encartoucheuse"), selon un débit adapté au moins égal à la consommation de l'ensemble de conditionnements.

10 Suivant une autre modalité avantageuse de l'invention, le produit visqueux expulsé du conteneur souple, ou éventuellement de son seul sac-doublure, alimente des moyens de stockage et/ou des moyens mécaniques de mise en mouvement du produit visqueux permettant d'augmenter son débit, lesdits moyens mécaniques étant de préférence choisis dans le groupe comprenant : les pompes, les (doubles)-vis.

15 Naturellement le procédé selon l'invention n'est pas limité quant au nombre de dispositifs de vidange et de moyens de conditionnement, de stockage ou de reprise mécanique disposés en aval.

20 Le procédé selon l'invention consiste à mettre à profit la souplesse du conteneur renfermant le produit visqueux, en appliquant sur la paroi de ce conteneur souple, une pression qui est quasi intégralement transmise au produit visqueux, de sorte que le conteneur est maintenu dans un état au moins partiellement gonflé et le produit visqueux est expulsé. Cette expulsion du produit visqueux, continue ou discontinue s'opère par une ouverture ménagée dans le conteneur souple (par exemple par découpe, dévissage d'un bouchon, par une  
25 goulotte de vidange), ou bien par une ou plusieurs ouvertures prévues dans les moyens ou les éléments associés en aval du dispositif de vidange. L'état gonflé du conteneur souple qui résulte de la pression exercée sur une partie seulement de sa surface permet de maintenir une tension permanente de la paroi du conteneur et supprime ainsi le risque d'un repliement anarchique susceptible d'entraîner le bouchage de l'ouverture par laquelle  
30 s'évacue le produit visqueux.

La pression exercée est par exemple comprise entre 1 et 6 bars en cas de vidange directe, tandis qu'elle est ajustée de sorte que le débit de sortie du produit visqueux soit supérieur ou égal à la consommation des moyens des éléments disposés en aval du dispositif de  
35 vidange.

En fin de vidange, sachant que celle-ci peut être partielle ou totale, on réalise conformément à l'invention la dépressurisation du conteneur souple (donc du produit).

5 Dans le cas où le conteneur à vider dispose d'un site de stockage différent du site de vidange, on ré achemine le conteneur souple et l'éventuel reste de produit visqueux qu'il contient vers un site de stockage. Cette opération facultative est suffisamment rapide pour qu'il soit possible d'effectuer la vidange d'un nouveau produit visqueux incompatible avec le précédent après une durée n'excédant pas dix minutes par exemple, à compter de l'arrêt de la vidange du produit précédent jusqu'au début de la vidange du produit suivant.

10

Le procédé selon l'invention implique :

- la maîtrise ou la conception du conteneur souple de sorte que ses dimensions et propriétés soient bien adaptées aux conditions de vidange ;
- du transfert du conteneur souple depuis son site de stockage et/ou son contenant de transport jusqu'à l'emplacement de vidange ;
- 15 ➤ de l'écrasement du conteneur souple au cours de sa vidange de sorte que la perte de matières soit minimisée et que le risque de bouchage de l'orifice de sortie soit évité ;
- de la résistance du conteneur souple, de sorte qu'il ne cède pas sous la pression ;
- 20 ➤ des valeurs des paramètres pression et débit au cours de la vidange ;
- du temps de changement entre deux produits visqueux incompatibles ;
- et du trajet effectué par le produit visqueux, de telle sorte que celui-ci ne salisse qu'un minimum d'éléments dont le nettoyage est ensuite nécessaire, et si possible seulement des éléments jetables ou changeables (tels que le conteneur souple et/ou son sac-doublure jetable ainsi que les tuyaux flexibles de liaison qui doivent être
- 25 remplacés quand on passe d'un produit visqueux à d'autres).

Selon un autre de ses aspects, la présente invention concerne un nécessaire pour la mise en œuvre du procédé sus-défini, lequel nécessaire étant caractérisé en ce qu'il comprend :

- 30 • un produit visqueux choisi dans le groupe des produits dont la viscosité est d'au moins 10 Pa.s et, de préférence comprise entre 10 Pa.s et 200 000 Pa.s,
  - ~ à savoir des huiles silicones, des gommes silicones, des compositions polyorgano-siloxanes (éventuellement sous forme d'émulsions aqueuses) réticulables en élastomères par des réactions de polyaddition, de polycondensation ou de déshydrogénéo(poly)condensation, des polymères
  - 35 organiques comprenant des groupes organosiliciques réactifs (appelés MS polymères) et des compositions chargées, en milieu solvant ou aqueux,

- comprenant un polymère acrylique et réticulables en élastomères par séchage;
- ~ un conteneur souple mécaniquement résistant et étanche au produit visqueux, de préférence équipée d'anses de levage et/ou de suspension ;
- 5 ~ un dispositif de vidange comprenant au moins un organe-presseur et/ou au moins un fluide-presseur ;
- ~ éventuellement au moins un ensemble de conditionnement du produit visqueux dans un emballage approprié ;
- ~ éventuellement des moyens mécaniques de mise en mouvement du produit visqueux permettant d'augmenter son débit, lesdits moyens mécaniques étant de préférence choisis dans le groupe comprenant : les pompes, les (doubles)-vis ;
- 10 ~ et éventuellement des moyens de stockage.
- 15 Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le conteneur souple comprend préférentiellement une paroi constituée :
- par au moins un élément assurant la résistance mécanique et comportant une ou plusieurs nappes de matériaux identiques ou différents entre eux, de préférence en toile ;
  - 20 • et/ou par au moins un élément d'étanchéité formé par (i) au moins un film polymère, de préférence sous forme de revêtement et/ou (2i) par au moins un sac-doublure étanche composé d'une ou plusieurs couches de matériaux choisies dans le groupe comprenant : les films polymères synthétiques (en particulier les polyoléfines - et plus préférentiellement encore les polyéthylènes, les polypropylènes - les polyesters ou les polyamides), ou les métaux (en particulier l'aluminium) ; le (ou les) sac(s)-doublure(s),
  - 25 quand on en utilise, étant solidaire(s) de l'élément de paroi assurant la résistance mécanique, ce (ou ces) sac(s) étant de préférence au moins en partie collé(s) et /ou cousu(s) sur ledit élément.
- 30 De manière plus préférée encore, le conteneur souple possède une paroi mécaniquement résistante et étanche faite à base de toile(s) dont le poids à l'état non enduit est compris dans l'intervalle allant de 100 à 300 g/m<sup>2</sup> et en ce que le sac-doublure a une épaisseur comprise dans l'intervalle allant de 5 à 500 microns.
- 35 En pratique, il peut s'agir de toile de polypropylène de densité égale à 150-300 g/m<sup>2</sup> pour un conteneur de 1000 litres.

Le sac-doublure est par exemple collé ou cousu à l'intérieur ou à l'extérieur de la paroi mécaniquement résistante. Ce sac-doublure fin peut avoir une épaisseur comprise entre 10 et 250 microns. Il est à noter que les épaisseurs de toile de la paroi et du sac-doublure sont fonction de la résistance mécanique et de la protection physico-chimique souhaitées.

5

Eventuellement, le conteneur souple est muni d'une ou plusieurs goulottes de vidange, de structure identique ou différente à celle du conteneur souple.

Naturellement, chaque goulotte éventuellement prévue sur le conteneur souple pourra servir à la vidange ou au remplissage dudit conteneur et pourra en outre jouer le rôle d'obturateur d'une ouverture par exemple au moyen d'un bouchon ou d'un lien noué. Ce bouchon pourrait consister en une soudure et/ou en un joint de colle.

Chaque goulotte éventuelle pourra de plus constituer un élément de raccordement du conteneur souple à un moyen aval de stockage de reprise mécanique ou de conditionnement.

Selon une variante avantageuse, le conteneur souple comporte au moins une grande ouverture ou ouverture dite "totale" facilitant le remplissage. Cette grande ouverture peut être fermée par soudure et/ou par un nœud et/ou par un joint de colle. Il est préférable qu'une telle grande ouverture ne soit utilisée que pour le remplissage, contrairement aux ouvertures et/ou aux goulottes de vidange telles que décrites ci-dessus.

Selon une première forme de réalisation, le dispositif de vidange comprend, d'une part, un organe-presseur comportant au moins un piston et, d'autre part, au moins une cuve de vidange destinée à recevoir le conteneur souple à vider et conçue comme une pièce femelle pour la pièce mâle qu'est le piston de l'organe-presseur en déplacement, notamment dans le sens aller correspondant à la mise sous pression du conteneur souple ou de son seul sac-doublure.

30

De manière plus préférée encore dans cette première forme de réalisation, le dispositif de vidange est tel que :

- le piston de l'organe-presseur comporte une tête (de préférence circulaire) reliée à une tige destinée à coopérer avec un vérin fixe d'entraînement en mouvement alternatif de translation, ledit vérin étant monté sur une structure fixe, ladite tête étant destinée à pénétrer dans la cuve de vidange pour comprimer le conteneur souple ;

35

- et la cuve de vidange qui comprend au moins une ouverture de sortie du produit visqueux, et qui est éventuellement équipée de moyens de déplacement (de préférence des roulettes), est de préférence constituée par un cylindre creux destiné à recevoir le conteneur souple et dans lequel la tête du piston est apte à coulisser, cette tête étant de préférence circulaire et de diamètre suffisamment proche du diamètre intérieur de la cuve pour que l'étanchéité vis à vis du produit visqueux puisse être assurée, avantageusement à l'aide d'un joint torique périphérique en appui sur le bord préférentiellement chanfreiné de la tête du piston et sur la paroi intérieure de la cuve.

- 5
- 10 Selon une variante de cette première forme de réalisation, la cuve de vidange est conçue de manière à pouvoir être (hermétiquement) fermée et en ce que le piston est apte à se mouvoir sous l'action d'un fluide-presseur

Dans le cadre de cette variante, il est avantageusement proposé, conformément à l'invention, que le dispositif de vidange comprenne un vérin gonflable, logé entre le piston et un couvercle de fermeture réversible de la cuve et relié à des moyens d'alimentation en fluide-presseur permettant le gonflage et par suite le déplacement du piston, pour permettre l'expulsion du produit visqueux hors de la cuve.

- 15
- 20 De préférence, les moyens d'alimentation en fluide-presseur comprennent au moins un réservoir de fluide presseur, au moins des moyens d'acheminement du fluide presseur et une canalisation équipée avec ces moyens et reliant le réservoir de fluide-presseur au vérin gonflable.

- 25 En pratique, le fluide-presseur est e.g. choisi dans le groupe des fluides incompressibles, de préférence dans le sous-groupe comprenant l'eau ou l'huile ou dans le groupe des fluides compressibles, l'air étant préféré.

Selon une deuxième forme de réalisation, le dispositif de vidange comprend au moins une cuve de vidange destinée à recevoir le conteneur souple à vider ou éventuellement son seul sac-doublure et propre à être mise sous pression au moyen d'un fluide-presseur, de manière à expulser le produit visqueux hors de la cuve.

30 Dans la variante de la première forme de réalisation et dans la deuxième forme de réalisation, la pression partielle exercée sur le conteneur souple, résulte (respectivement indirectement et directement) d'un fluide presseur constitué par un fluide quelconque liquide ou gazeux, avantageusement liquide, de viscosité inférieure à 50 Pa.s. Cela suppose

que la cuve de vidange soit conçue comme un autoclave pourvu d'au moins un orifice pouvant être ouvert ou fermé et servant à introduire et/ou évacuer le fluide presseur. Naturellement, cette cuve de vidange autoclave comprend également au moins une ouverture de vidange pour le produit visqueux.

5

Selon une troisième forme de réalisation, le dispositif de vidange comprend, d'une part, un organe-presseur comportant au moins un jeu comprenant au moins un rouleau et au moins un élément contre-rouleau, de préférence au moins deux rouleaux sensiblement parallèles et mobiles en rotation autour de leurs axes respectifs et, d'autre part, des moyens de  
10 suspension du conteneur souple de telle sorte que l'(ou les) ouverture(s) soi(en)t disposée(s) en bas ; l'ensemble étant conçu pour que les deux rouleaux soient aptes à se déplacer du haut vers le bas tout en laminant et en comprimant le conteneur souple qui défile entre ces deux rouleaux, ces derniers étant éventuellement entraîna-  
15 du conteneur souple suspendu vers le haut.

De manière plus préférée encore, le dispositif de vidange de cette troisième forme de réalisation est tel que :

- le conteneur souple est équipé, dans sa partie supérieure, d'au moins une anse de  
20 préhension permettant sa suspension et dans sa partie inférieure, d'au moins une ouverture de sortie du produit visqueux, éventuellement pourvue d'une goulotte, le conteneur ayant avantageusement une forme générale de poire dont la partie évasée forme la base ;
- et les deux rouleaux, motorisés ou non, sont destinés à être disposés de part et d'autre du  
25 conteneur souple de manière à serrer celui-ci tout en se déplaçant de haut en bas, ledit jeu de rouleaux étant pourvu d'un système de réglage de l'entraxe de manière adapter le niveau de serrage du sac.

Dans la première et la deuxième formes de réalisation selon lesquelles une cuve de vidange  
30 compose le dispositif selon l'invention, il est préférable que les dimensions du conteneur souple et éventuellement de son sac-doublure pris à lui seul, soient choisies de telle sorte que lors de la mise sous pression, le conteneur soit maintenu à l'état gonflé ou partiellement gonflé. Seul le conteneur souple et/ou son sac-doublure sont ainsi maintenus sous tension, ce qui limite les risques de repliement indésirables conduisant à un bouchage  
35 de la ou des ouvertures de vidange. Ainsi, en prenant pour hypothèse que la cuve de vidange et que le conteneur souple et/ou le sac-doublure ont sensiblement la même forme,

il est préférable que les dimensions du conteneur souple et/ou du sac-doublure soient plus petites dans une proportion de 2 à 15 % que celles de la cuve.

5 Dans la troisième forme de réalisation, le contre-rouleau peut être éventuellement une plaque associée à un ou plusieurs rouleaux. Sans que cela ne soit limitatif, la plaque peut être également remplacée par un support plan qui peut être par exemple une paroi verticale ou un plan horizontal (le sol).

10 Dans le cas où l'on met en œuvre une plaque et deux rouleaux, il est envisageable que l'un des rouleaux soit en appui sur l'une des faces de la plaque et que l'autre rouleau soit en appui sur l'autre face de la plaque, le conteneur souple étant destiné à s'insérer entre l'un des rouleaux et la plaque. Cette disposition permet d'équilibrer les efforts.

15 Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le conteneur souple et/ou son sac-doublure ne possède aucune irrégularité de surface dans le sens sensiblement vertical (par exemple couture verticale ou boursouffure verticale ou aspérités verticales) sur au moins une partie de leur hauteur de sorte que le contact du conteneur souple et/ou de son sac-doublure avec la face intérieure de la cuve de vidange crée une zone jointive sensiblement torique faisant barrière aux produits visqueux. Cela permet d'éviter la  
20 migration du produit visqueux entre la face interne de la cuve et la partie supérieure de la paroi du conteneur souple et/ou du sac-doublure pendant la vidange, de telle façon que l'intérieur de la cuve ne soit sensiblement pas souillé par le produit visqueux.

25 Le procédé et le nécessaire de vidange selon l'invention, seront mieux compris à la lumière de la description qui suit, donnée à titre d'exemples non limitatifs, de deux formes de réalisation avantageuses dudit nécessaire de vidange, avec certaines variantes, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- 30 ▪ **la figure 1** représente un schéma synoptique d'une forme de réalisation du nécessaire de vidange selon l'invention ;
- **la figure 2**, un schéma synoptique d'une variante de la forme de réalisation selon la figure 1 ;
- **la figure 3** représente un schéma synoptique d'une forme de réalisation du nécessaire de vidange selon l'invention.

35 La figure 1 montre un nécessaire de vidange de produits visqueux (viscosité  $\geq$  à 50 Pa.s : par exemple du mastic silicone 3000 Pa.s) comprenant un dispositif de vidange 1 de produit visqueux 2, inclus dans un conteneur souple 3.

Le dispositif de vidange 1 comprend une structure ou bâti 4 sur laquelle est fixé un vérin 5 comprenant un piston 5.1 et un corps de vérin 5.2. Ce dernier sert à actionner le piston presseur 5.1. Ce dernier a un diamètre maximum extérieur légèrement plus faible que le  
5 diamètre minimum intérieur de la cuve (inférieur de 0,1 à 2,5 %).

La cuve de vidange 6 équipée de roulettes 7 constitue un autre élément du dispositif de vidange 1. Cette cuve de vidange 6, ouverte et de forme générale cylindrique à fond plat, comporte également dans sa partie inférieure un conduit de sortie 8 du produit visqueux 2.  
10 Elle est résistante à la pression et présence de roulettes 7 permet son déplacement aisé.

Le conteneur souple 3 est logé à l'intérieur de la cuve de vidange 6. Ce conteneur souple 3 présente une ouverture de vidange 9 ménagée dans sa partie inférieure et disposée en regard du conduit de sortie 8 de la cuve de vidange 6. Cette ouverture de vidange 9 est  
15 réalisée juste avant la mise sous pression par l'organe presseur -5, 5.1, 5.2- et après avoir transporté le conteneur souple 3 de son site de stockage et/ou de transport jusqu'au site de vidange défini par la cuve de vidange 6.

Le conteneur souple 3 possède une enveloppe 10 qui peut être constituée :

- 20 • soit par un multicouche de parois résistantes mécaniquement (par exemple en toile de polypropylène) / sacs fins en polyéthylène, éventuellement cousus et/ou collés à l'intérieur de la paroi en toile ;
- soit par le sac-doublure seulement après que l'on ait extrait celui-ci de l'intérieur du conteneur souple 3. Le détail sur la structure de cette enveloppe 10 apparaît plus en  
25 détail sur la figure 2 décrite ci-après.

Le conteneur souple 3 doit être conçu de manière à assurer une perte de matière minimale, et notamment inférieure à 2 %.

De préférence, le conteneur souple 3 est un conteneur de type "big bag" à fond cylindrique, sans couture verticale, dont le diamètre est légèrement inférieur à celui de la cuve de  
30 vidange 6, de sorte que le gonflement subi par ce conteneur souple lors de la mise sous pression maintient sous tension la paroi du conteneur souple 2 pendant la vidange. En l'occurrence, cette paroi est constituée par une toile de polypropylène comportant une couche interne collée formée par un sac-doublure en polyéthylène fin collé. Ce type de paroi résistante mécaniquement a un rôle de protection pendant le transport et le stockage,  
35 tandis que sa couche interne ("inliner") assure l'étanchéité lors de la vidange, de sorte que le produit visqueux ne s'écoule que par l'ouverture de vidange de l'enveloppe du conteneur souple lorsque celle-ci est mise sous pression.

L'étanchéité entre la tête de piston 5.1 (organe-presseur) et la face interne de la cuve de vidange 6 est assurée par un joint torique 11 qui forme barrière à la migration du produit visqueux 2 au-dessus de la tête de piston 5.1. Le joint torique 11 a par exemple une section  
5 d'un diamètre égal à 50 mm, plus ou moins 20 mm et sa longueur est égal au périmètre de l'intérieur de la cuve de vidange 6, de sorte qu'en jouant sur la compressibilité du matériau composant le joint torique 11, de préférence en matériau élastomère, on assure la continuité de ce joint torique 11. Il est logé dans l'espace délimité par une zone annulaire de la face interne de la cuve cylindrique de vidange 6 et par la face chanfreinée du piston  
10 5.1 (chanfrein à 45°). Ce chanfrein sert à exercer un effort oblique sur le joint torique en élastomère 11 de telle sorte que celui-ci soit parfaitement plaqué contre la face interne de la cuve pour assurer ainsi une bonne étanchéité.

Le transport du conteneur souple de son site de stockage vers le site de vidange peut être  
15 réalisé par exemple au moyen d'un chariot élévateur ou d'un palan mobile. Pour ce faire, il est avantageux que le conteneur souple présente par exemple une ou plusieurs anses résistantes lui permettant d'être soulevé par les moyens de transport.

Selon une variante, le conduit de sortie 8 pourrait être aménagé sur la tête de piston 5.1. Ce  
20 conduit de sortie 8 permet au fluide visqueux d'être expulsé hors de la cuve 2.2 de vidange 6 du fait de la différence de pression entre l'intérieur du conteneur souple 3 et la pression extérieure. Le diamètre de ce conduit de sortie est par exemple de 76 mm.

Ce conduit de sortie 8 peut comprendre un flexible permettant d'assurer le transport du  
25 produit visqueux 2 sur des moyens de conditionnement de stockage ou de reprise mécanique disposés en aval. Avantageusement ce flexible est démontable de manière à pouvoir le changer pour chaque produit vidangé.

Selon d'autres variantes, il pourrait être prévu plusieurs orifices de sortie pour distribuer le  
30 produit visqueux 2 sur plusieurs moyens de conditionnement de stockage ou de reprise mécanique.

Selon le débit absorbé par le récepteur en aval du conduit de sortie/flexible 8 (par exemple  
35 une conditionneuse (e.g. encartoucheuse), une pompe de reprise, une vis de mélange, un contenant sous pression particulière ou sous pression atmosphérique), et selon les dimensions des éléments du récepteur aval traversé, une certaine pression est disponible au

niveau de la sortie 8. Cette pression est inférieure ou égale à celle à laquelle est soumise le produit visqueux 2 dans le conteneur souple 3.

Grâce à l'ensemble de mise sous pression 5 (piston 5.1 et vérin 5.2), il est possible  
5 d'imposer au conteneur souple, une pression d'autant plus grande que le produit 2 est visqueux (par exemple jusqu'à 6,5 bars sans difficultés techniques) et que le débit requis est élevé. En s'appuyant notamment sur la loi empirique de Poiseuille, en première  
approche, le produit 2 contenu dans le conteneur souple 3 est donc soumis à une pression  $P = (8.Q.N.L)/\pi.R^4$ , avec  $P$  = pression relative par rapport à la pression atmosphérique en  
10 Pascal,  $Q$  = débit volumique souhaité en  $m^3/s$ ,  $N$  = viscosité dynamique du produit en Pa.s,  $L$  = longueur du conduit de sortie 8 en mètres et  $R$  = rayon dudit conduit 8.

Conformément au procédé selon l'invention, on maîtrise la déformation du conteneur  
souple au cours de la vidange, de sorte que ce conteneur ne déchire pas, se replie de façon  
15 optimale sans boucher l'orifice de sortie 9.

Les débits volumiques sont mesurés à partir de la masse écoulée en un temps donné et de la masse volumique du produit visqueux 2.

Pour réaliser l'ouverture de sortie 9, plusieurs possibilités s'offrent à l'homme du métier :

- 20 • Perçage du conteneur souple 2 avec un outil coupant (lame de couteau par exemple) en introduisant l'outil par le conduit de sortie 8. Ce perçage est avantageusement effectué lorsque le conteneur souple 2 n'est pas encore sous pression, en prenant les précautions requises pour le positionnement du perçage à réaliser.
- 25 • Utilisation d'une goulotte de vidange faisant partie intégrante du conteneur souple 2 (goulotte qui peut avoir auparavant servi de goulotte de remplissage), l'ouverture de cette goulotte étant par exemple réalisée en découpant son extrémité fermée, ladite goulotte pouvant avantageusement être enfilée dans le conduit de sortie 8, le raccordement de cette goulotte au conduit de sortie 8 étant une opération de routine à la portée de l'homme du métier.
- 30 • Ouverture d'un bouchon prévu sur le conteneur souple 2, avec possibilité de brancher une goulotte de vidange sur le goulot libéré par enlèvement du bouchon ; il peut aussi être envisagé de brancher directement le conduit de sortie 8 sur le goulot libéré par l'enlèvement du bouchon.

35 La figure 2 montre un dispositif similaire à celui de la figure 1 tel que décrit ci-dessus, dans lequel le fluide-presseur permettant de réaliser la mise sous pression, est contenu dans un vérin gonflable souple 12 logé dans la cuve de vidange 60, entre un plateau de

séparation formant piston 5.10 et un couvercle 13. Ce dernier peut être fixé de manière réversible au sommet de la cuve de vidange 60 par l'intermédiaire de moyens de solidarisation réversibles 14 représentés de manière symbolique sur la figure 2. Ces moyens 14 sont par exemple des boulons.

5

Le vérin souple 12 gonflable peut être par exemple du type de ceux commercialisés par la société PRONAL.

La cuve de vidange 60 peut être par exemple une cuve en acier inoxydable de contenance  
10 e.g. 1000 litres.

A l'opposé du vérin gonflable souple 12, par rapport au plateau de séparation/piston 5.10, la cuve de vidange 60 contient dans sa partie inférieure un conteneur souple 30 de produits visqueux 2. Le fond du conteneur souple comporte une ouverture de vidange 90. De la  
15 même façon que pour la forme de réalisation selon la figure 1, cette ouverture de vidange 90 est ménagée dans le conteneur souple 30 juste avant la mise sous pression à l'aide du vérin souple gonflable 12.

Un joint élastomère 110 est interposé entre le plateau de séparation/piston 5.10. Ce joint élastomère 110 est un joint torique qui joue le même rôle que celui référencé 11 dans la  
20 figure 1 décrite ci-dessus. L'étanchéité de part et d'autre du plateau piston 5.10 est ainsi assurée vis-à-vis du produit visqueux 2 contenu dans le conteneur souple 30.

Le vérin gonflable souple 12 est relié à un réservoir de fluide presseur 16, par l'intermédiaire d'une canalisation 17, équipée de moyens d'acheminement 17.

25 Suivant l'invention, le fluide presseur peut être un fluide incompressible, à savoir un liquide tel que l'eau ou l'huile, ou bien encore un fluide compressible tel que l'air.

Dans le cas où il s'agit de fluide incompressible, par exemple de l'eau ou de l'huile, les moyens d'acheminement 17 du fluide contenu dans le réservoir 15 vers le vérin gonflable souple 12 via la canalisation 16, sont constitués par exemple par une pompe appropriée.

30 Dès lors que le fluide presseur est formé par de l'air comprimé, lesdits moyens d'acheminement 17 correspondent à un circuit d'air comprimé comportant tous les composants adaptés et connus en eux-mêmes (vanne, soupape...).

De préférence, le fluide presseur est un fluide incompressible du type huile ou eau. Il est  
35 alors avantageux de prévoir, dans le vérin gonflable souple 12, un coussin rempli de gaz compressible (par exemple de l'air). Un tel coussin se comporte comme un tampon

permettant de lisser le débit du fluide et de limiter, voire de supprimer les temps de latence d'écoulement du produit visqueux à l'ouverture de la cuve de vidange.

L'intérêt d'utiliser un vérin souple gonflable 12 s'exprime notamment en termes économiques et en termes de simplicité de mise en œuvre. En outre, ce vérin gonflable 12 ne rajoute aucun encombrement en plus de la cuve de vidange. Il est donc envisageable de mettre en œuvre facilement un système double permettant de fonctionner en temps masqué, ce qui entraîne des gains de productivité importants.

10 Un autre avantage offert par cette variante de la figure 2 est lié à la facilité et à la rapidité de montage et de démontage d'un tel dispositif.

Selon une caractéristique facultative, mais néanmoins intéressante du dispositif selon la figure 2, le couvercle 13, voire la cuve de vidange 60, est équipé d'une soupape de sécurité 15 permettant l'évacuation des surpressions d'air.

De la même façon que pour le dispositif de la figure 1, le dispositif de la figure 2 est par exemple disposé en amont de moyens de conditionnement du produit visqueux, par exemple dans des cartouches.

20

Le fonctionnement de ce dispositif de vidange de la figure 2 est des plus simples. Le vérin souple 12 est gonflé à l'aide des moyens d'acheminement 17 en fonction de la pression nécessitée pour l'expulsion du produit visqueux contenu dans le conteneur souple 30.

25 La figure 3 montre une autre forme de réalisation du nécessaire de vidange selon l'invention. Ce nécessaire comprend un dispositif de vidange 20 et un conteneur souple 21, en forme générale de poire.

Le dispositif de vidange 20 est constitué par un jeu de deux rouleaux 22, 23 reliés l'un à l'autre par un système de tringlerie 24 permettant de faire varier la distance entre les axes des rouleaux 22 et 23.

Le conteneur souple 21 comprend une paroi résistante mécaniquement 25 et un sac-doublure interne 26 collé sur la face interne de la paroi 25. Ce conteneur souple 21 est également équipé dans sa partie inférieure d'un conduit de sortie 27 associé à un moyen de reprise mécanique 28 constitué par une pompe. A l'opposé dans sa partie supérieure, le 35 conteneur souple 21 comporte une anse de soulèvement ou de suspension 29.

La représentation en traits pleins sur la figure 3 correspond à la situation du nécessaire de vidange avant la mise sous pression et la représentation en traits mixtes à la situation du nécessaire de vidange au début de la mise sous pression.

5 Comme cela est symbolisé par les flèches horizontales sur le dessin, les rouleaux 22, 23 sont rapprochés l'un de l'autre de manière à presser la partie supérieure du conteneur souple 21. Les rouleaux 22 et 23 ainsi rapprochés entament ensuite leur descente comme symbolisée par les flèches verticales. Le conteneur souple 21 est ainsi pressé progressivement de son extrémité supérieure vers son extrémité inférieure. Le produit visqueux que renferme le conteneur 21 est soumis à une pression qui dépend de la  
10 résistance du conteneur et s'écoule par le conduit de sortie 27. L'extraction de ce produit visqueux est facilitée par la mise en œuvre de la pompe 28.

Il apparaît également que la mise sous pression par les rouleaux 22, 23 descendants, a pour effet de maintenir le conteneur 21 dans un état gonflé.

15

En pratique, on passe l'anse 29 du conteneur souple 21 entre les rouleaux 22, 23, on soulève l'anse 29 par exemple avec un chariot élévateur. Les rouleaux 22, 23 sont serrés de part et d'autre de l'extrémité supérieure du conteneur au moyen du système de réglage de l'entre axe 24. Les rouleaux 22, 23 descendent le long du conteneur sous leur propre poids  
20 repoussant le produit visqueux vers le bas jusqu'à équilibrage entre le poids des rouleaux et les efforts de réaction du conteneur 21 comprimé.

Lorsque l'on ouvre la sortie de vidange 27, le produit visqueux (par exemple mastic silicone) s'écoule et les rouleaux 22, 23 descendent pressant progressivement la totalité du contenu du conteneur 21.

25 Cette forme de mise en œuvre fonctionne par exemple avec un débit de 35 litres par minute environ pour une ouverture de vidange de diamètre 33 cm avec des rouleaux en acier de diamètre 10 cm pesant à eux deux environ 40 kg (rouleaux acier revêtus de caoutchouc pour bien adhérer au conteneur souple). Le sac-doublure intérieur du conteneur souple 21 est fixé par collage ou couture à la toile externe en polypropylène 25.

30

Il est envisageable de prévoir une mécanisation du système permettant soit de tirer le conteneur au travers des rouleaux 22, 23 serrés, et/ou de motoriser la rotation des rouleaux eux-mêmes. Une telle mécanisation en pourra qu'augmenter le débit de sortie du produit visqueux.

35

La mise en œuvre d'une pompe 28 permet d'augmenter de façon significative (x10) le débit de sortie du produit visqueux.

La description de la première forme de réalisation est complétée par les exemples suivants.

### **EXEMPLE 1**

#### **5 Exemple d'encartouchage de mastic silicone à partir d'une enveloppe souple pressée**

Le dispositif mis en oeuvre est celui représenté à la figure 1 et décrit supra. Plus précisément, on a recours dans cet exemple à une presse à cuve prévue pour vider des produits visqueux contenus dans des cuves de diamètre jusqu'à 1240 mm, lesdites cuves  
10 étant résistantes à la pression de travail.

Cette presse comporte une structure en acier, la structure maintient un vérin en position verticale. Le vérin de diamètre 20 cm est hydraulique et fonctionne avec 0 à 250 bars de pression hydraulique fournie par un groupe hydraulique. Le piston presseur, actionné par le vérin a un diamètre de 1220 mm, plus ou moins 3 mm. Une armoire de commande permet  
15 de commander la montée et la descente du vérin.

La cuve utilisée à un diamètre intérieur de 1235 mm, plus ou moins 10 mm, une profondeur de 1000 mm, est en acier inoxydable et résiste à une pression supérieure à 7 bars.

L'ouverture de sortie du produit est située dans le fond de la cuve, sur le côté.

20 Un flexible résistant à la pression et souple relie l'orifice de la cuve au doseur de l'encartoucheuse. Le flexible a une longueur d'un mètre et un diamètre intérieur de 76 mm. Le "big bag" testé est un "big bag" toile circulaire dont le périmètre est de 3640 mm, soit nettement inférieur au périmètre intérieur de la cuve. Ce "big bag" possède un fond cylindrique plat, un sac polyéthylène à ouverture totale d'épaisseur 100 microns, non  
25 collée au "big bag", mais cousue à celui-ci à l'intersection entre le cylindre (corps du "big bag") et le disque supérieur fermant la partie supérieure du "big bag". Le "big bag" possède une goulotte de remplissage placée sur le disque supérieur du "big bag", à 5 cm du bord (cette goulotte peut servir à effectuer une vidange « propre » en servant de goulotte de vidange, protégeant ainsi des salissures l'orifice dans le plateau presseur). Le disque  
30 supérieur et la goulotte sont faits d'une toile revêtue de polyéthylène, étanche au produit contenu. Le conteneur souple contient 680 kg de produit en début de vidange.

Le produit contenu dans le conteneur souple pour l'essai est un mastic silicone de type Oxime.

La cuve possède des roulettes permettant son déplacement sur un sol plat.

35 Le produit contenu dans le conteneur souple pour l'essai est un mastic silicone de type Acetoxy.

Le conteneur souple est placé dans la cuve avec un chariot élévateur. Sur le conteneur souple, on place un film polyéthylène, puis le joint caoutchouc contre les bords de la cuve. On perce le conteneur souple par l'orifice de sortie : la fente pratiquée mesure environ 10 cm.

- 5 On branche le flexible à la sortie, puis on met sous pression en faisant descendre le vérin. Le doseur de l'encartoucheuse se remplit rapidement (temps inférieur à 1 seconde, proche de 0,5 seconde)  
L'encartoucheuse fonctionne normalement à 30 coups par minute.  
La perte matière en fond de conteneur souple est de 8,6 litres soit 1,26 %.
- 10 La cuve est majoritairement propre : seules les parties proches de l'orifice de sortie sont salies, soit sur un rayon de 25 cm environ.

## **EXEMPLE 2**

### **Exemple de vidange de mastic silicone à partir d'une enveloppe souple pressée**

- 15 Le dispositif mis en oeuvre est celui représenté à la figure 1 et décrit supra. Plus précisément, on a recours dans cet exemple à une presse à cuve prévue pour vider des produits visqueux contenus dans des cuves de diamètre jusqu'à 1240 mm, lesdites cuves étant résistantes à la pression de travail.
- 20 Cette presse comporte une structure en acier, la structure maintient un vérin en position verticale. Le vérin de diamètre 20 cm est hydraulique et fonctionne avec 0 à 250 bars de pression hydraulique fournie par un groupe hydraulique. Le piston presseur, actionné par le vérin a un diamètre de 1220 mm, plus ou moins 3 mm. Une armoire de commande permet de commander la montée et la descente du vérin.
- 25 La cuve utilisée à un diamètre intérieur de 1235 mm, plus ou moins 10 mm, une profondeur de 1000 mm, est en acier inoxydable et résiste à une pression supérieure à 7 bars.  
L'ouverture de sortie du produit est située dans le plateau presseur, sur le côté, à 15 cm environ du bord du plateau.
- 30 Un tuyau en acier résistant à la pression sert de convoyeur depuis l'orifice de sortie du plateau jusqu'au dessus d'un récipient de vidange. Le tuyau est fixé à l'orifice du plateau presseur par un raccord étanche. Le tuyau a une longueur totale de 2,5 mètres et un diamètre intérieur de 76 mm.  
Le "big bag" testé est un "big bag" toile circulaire avec sangles décalées, de hauteur  
35 1100 mm, son périmètre est de 3640 mm, soit nettement inférieur au périmètre intérieur de la cuve. Ce "big bag" possède un fond cylindrique plat, un sac polyéthylène à ouverture

totale d'épaisseur 100 microns, non collée au "big bag" mais cousue à celui-ci à l'intersection entre le cylindre (corps du "big bag") et le disque supérieur fermant la partie supérieure du "big bag". Le "big bag" possède une goulotte de remplissage placée sur le disque supérieur du "big bag", à 5 cm du bord du "big bag". Le disque supérieur et la

5 goulotte sont faits d'une toile revêtue de polyéthylène, étanche au produit contenu. Le conteneur contient 680 kg de produit en début de vidange.

La cuve possède des roulettes permettant de la déplacer.

Le produit contenu dans le conteneur souple pour l'essai est un mastic silicone de type acétoxy.

10 Le débit obtenu en sortie de tuyau est supérieur à 70 litres par minute, il oscille surtout autour de la valeur 120 litres par minute avec un maximum de 145 litres par minute, ce pour une pression d'huile dans le vérin de 220 bars (ce qui correspond à environ 5,7 bars dans la cuve).

La présence d'une grille de filtrage dans le tuyau limite aussi le débit qui pourrait donc être

15 plus élevé sans cette grille.

Le conteneur souple pesé après la vidange à une masse de 12 kg. Le conteneur souple pèse 2 kg à vide. La perte matière est donc de 10 kg soit 1,47 %.

### **EXEMPLE 3**

#### **20 Exemple d'encartouchage de mastic silicone à partir d'une enveloppe souple pressée**

Le dispositif mis en oeuvre est celui représenté à la figure 1 et décrit supra. Plus précisément, on a recours dans cet exemple à une presse à cuve pour cuve rigide, résistante à la pression de travail, de diamètre jusqu'à 1240 mm.

25 Cette presse comporte une structure en acier, la structure maintient un vérin en position verticale. Le vérin de diamètre 20 cm est hydraulique et fonctionne avec 0 à 250 bars de pression hydraulique fournie par un groupe hydraulique. Le piston presseur, actionné par le vérin a un diamètre de 1220 mm plus ou moins 3 mm. Une armoire de commande permet de commander la montée et la descente du vérin.

30 La cuve utilisée à un diamètre intérieur de 1235 mm, plus ou moins 10 mm, une profondeur de 1000 mm, est en acier inoxydable et résiste à une pression supérieure à 10 bars.

L'ouverture de sortie du produit est située dans le fond de la cuve, sur le côté.

Un flexible résistant à la pression et souple relie l'orifice de la cuve au doseur de

35 l'encartoucheuse. Le flexible a une longueur d'un mètre et un diamètre intérieur de 76 mm.

- Le "big bag" testé est un "big bag" toile circulaire dont le périmètre est de 3640 mm, soit nettement inférieur au périmètre intérieur de la cuve. Ce "big bag" possède un fond cylindrique plat, un sac polyéthylène d'épaisseur 100 microns, non collée au "big bag" mais cousue à celui-ci à l'intersection entre le cylindre (corps du "big bag") et le disque
- 5 supérieur fermant la partie supérieure du "big bag". Le "big bag" possède une goulotte de remplissage qui sert de goulotte de vidange, placée sur le disque supérieur du "big bag", à 5 cm du bord, pour vidange par le haut à travers un orifice dans le plateau presseur. Le disque supérieur et la goulotte sont faits d'une toile revêtue de polyéthylène, étanche au produit contenu.
- 10 Le produit contenu dans le conteneur souple pour l'essai est un mastic silicone de type Oxime.

### REVENDICATIONS

- 1- Procédé de vidange d'un conteneur souple (3,21) renfermant un produit visqueux, caractérisé par les points suivants :
- 5 • le produit visqueux (2) est choisi dans le groupe des produits dont la viscosité est d'au moins 10 Pa.s et, de préférence comprise entre 10 Pa.s et 200 000 Pa.s, à savoir des huiles silicones, des gommés silicones, des compositions polyorgano-siloxanes (éventuellement sous forme d'émulsions aqueuses) réticulables en élastomères par des réactions de polyaddition, de polycondensation ou de
- 10 déshydrogénéo(poly)-condensation, des polymères organiques comprenant des groupes organosiliciques réactifs (appelés MS polymères) et des compositions chargées, en milieu solvant ou aqueux, comprenant un polymère acrylique et réticulables en élastomères par séchage ;
- il consiste essentiellement à :
- 15 - mettre en œuvre un conteneur souple (3,21) ;
- éventuellement déplacer le conteneur (3,21) à vider de son site de stockage vers un site de vidange ;
- faire en sorte qu'au moins une ouverture de sortie (9), disposée de préférence dans la partie inférieure du conteneur (3,21), permette l'écoulement du produit
- 20 visqueux (2) hors du conteneur (3,21) ;
- exercer une pression sur au moins une zone délimitée du conteneur souple (3,21) à l'aide de moyens de mise sous pression, de préférence constitués par au moins un organe-presseur (5,22/23) et/ou par un fluide-presseur, de manière à, d'une part, maintenir le conteneur (3,21) à l'état gonflé ou partiellement gonflé, et,
- 25 d'autre part, hâter l'écoulement ;
- dépressuriser en fin de vidange.
- 2- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi du conteneur (3,21) est mécaniquement résistante et, de préférence, étanche au produit visqueux (2) et en ce
- 30 qu'elle est essentiellement constituée :
- par au moins un élément (25) assurant la résistance mécanique et comportant une ou plusieurs nappes de matériaux identiques ou différents entre eux, de préférence en toile ;
- et éventuellement par au moins un élément d'étanchéité (26) formé (i) par au moins un
- 35 film polymère, de préférence sous forme de revêtement et/ou (2i) par au moins un sac-doublure étanche composé d'une ou plusieurs couches de matériaux choisies dans le groupe comprenant : les films polymères synthétiques (en particulier les polyoléfinés

{et plus préférentiellement encore les polyéthylènes, les polypropylènes}, les polyesters, ou les polyamides), ou les métaux (en particulier l'aluminium) ; le (ou les) sac(s)-doublure(s), étant au moins en partie solidaire(s) de l'élément de paroi assurant la résistance mécanique, et, plus préférentiellement encore au moins en partie collé(s) et /ou cousu(s) sur ledit élément.

5  
-3- Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le (ou les) ouverture(s) de sortie (9) du conteneur (3,21) sont obtenue(s) :

- 10 - par découpe dans la paroi du conteneur (3,21) ;
- et/ou par enlèvement de bouchon(s) ou d'opercules équipant un (des) orifice(s), le(s)dit(s) orifice(s) pouvant être pourvu(s) de goulotte(s) de vidange de la paroi du conteneur (3,21) ;
- et/ou par enlèvement d'un (de) lien(s) fermant d'(ou des) ouverture(s) déjà prévue(s) sur le conteneur (3,21).

15

-4- Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'on met en œuvre un dispositif de vidange comprenant d'une part, au moins un organe-presseur (5) comportant au moins un piston (5.1) et, d'autre part, au moins une cuve de vidange (6) destinée à recevoir le conteneur souple (3) à vider ou éventuellement seulement son sac-doublure et conçue comme une pièce femelle apte à coopérer et à servir de guide pour le piston de l'organe-presseur (5) en déplacement, notamment dans le sens aller correspondant à la mise sous pression du conteneur souple (3,21) ou éventuellement de son seul sac-doublure.

25 -5- Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que la cuve de vidange (6) est conçue de manière à pouvoir être fermée et en ce que le piston (5.1) est apte à se mouvoir sous l'action d'un fluide-presseur, de manière à expulser le produit visqueux (2) hors de la cuve (6).

30 -6- Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'on met en oeuvre un fluide-presseur contenu dans un vérin gonflable, ce vérin étant logé entre le piston (5.1) et un couvercle de fermeture réversible de la cuve (6) et relié à des moyens d'alimentation en fluide-presseur permettant le gonflage et par suite le déplacement du piston (5.1), pour permettre l'expulsion du produit visqueux (2) hors de la cuve (6).

35

-7- Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'on met en oeuvre un dispositif de vidange qui comprend au moins une cuve de vidange (6)

destinée à recevoir le conteneur souple (3,21) à vider ou éventuellement son seul sac-doublure et propre à être mise sous pression et en ce que l'on met sous pression cette cuve (6) au moyen d'un fluide-presseur, de manière à expulser le produit visqueux (2) hors de la cuve (6).

5

-8- Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'on met en œuvre un dispositif de vidange comprenant d'une part, au moins un organe-presseur (22/23) comportant au moins un jeu d'au moins un rouleau (22) et d'au moins un élément contre-rouleau (23) de préférence au moins deux rouleaux sensiblement parallèles et mobiles en rotation autour de leurs axes respectifs et, d'autre part, des moyens de suspension (29) du conteneur souple (3,21) de telle sorte que l'(ou les) ouverture(s) soi(en)t disposée(s) en bas; l'ensemble étant conçu pour que les deux rouleaux (22/23) soient aptes à se déplacer du haut vers le bas tout en laminant et en comprimant le conteneur souple qui défile entre ces deux rouleaux (22/23), ces derniers étant éventuellement entraîna-  
10 bles en rotation par au moins un moteur, cette mécanisation étant éventuellement combinée ou remplacée par une traction avantageusement motorisée du conteneur souple suspendu vers le haut.

-9- Procédé selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que le produit visqueux expulsé du conteneur souple (3,21), ou éventuellement de son seul sac-doublure (26), alimente au moins un ensemble de conditionnement dudit produit (2) dans un emballage approprié, selon un débit adapté supérieur ou égal à la consommation de l'ensemble de conditionnement.

25 -10- Procédé selon l'une quelconque des revendications 2 à 9, caractérisé en ce que le produit visqueux (2) expulsé du conteneur souple, ou éventuellement de son seul sac-doublure, alimente des moyens de stockage et/ou des moyens mécaniques de mise en mouvement du produit visqueux permettant d'augmenter son débit, lesdits moyens mécaniques étant de préférence choisis dans le groupe comprenant : les pompes, les  
30 (doubles)-vis.

-11- Nécessaire pour la mise en œuvre du procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il comprend :

- 5 ~ un produit visqueux (2) choisi dans le groupe des produits de viscosité supérieure ou égale à 50 Pa.s, de préférence comprise entre 100 Pa.s et 10.000 Pa.s, à savoir des huiles silicones, des gommés silicones, des compositions organopolysiloxanes réticulables en élastomères par des réactions de polyaddition, de polycondensation ou de déshydrogénéo-(poly)condensation et des polymères organiques comprenant des groupes organosiliciques réactifs ;
- 10 ~ un conteneur souple (3,21) mécaniquement résistant et étanche au produit visqueux, de préférence équipé d'anses (29) de levage et/ou de suspension ;
- ~ un dispositif de vidange comprenant au moins un organe-presseur (5, 22/23) et/ou au moins un fluide-presseur ;
- 15 ~ éventuellement au moins un ensemble de conditionnement du produit visqueux (2) dans un emballage approprié ;
- ~ éventuellement des moyens mécaniques de mise en mouvement du produit visqueux permettant d'augmenter son débit, lesdits moyens mécaniques étant de préférence choisis dans le groupe comprenant : les pompes, les (doubles)-vis ;
- 20 ~ et éventuellement des moyens de stockage.

-12- Nécessaire selon la revendication 11, caractérisé en ce que le conteneur souple (3,21) a une paroi constituée :

- 25 • par au moins un élément (25) assurant la résistance mécanique et comportant une ou plusieurs nappes de matériaux identiques ou différents entre eux, de préférence en toile ;
- et/ou par au moins un élément d'étanchéité (26) formé par (i) au moins un film polymère, de préférence sous forme de revêtement et/ou (2i) par au moins un sac-doublure étanche composé d'une ou plusieurs couches de matériaux choisies dans
- 30 le groupe comprenant : les films polymères synthétiques (en particulier les polyoléfines - et plus préférentiellement encore les polyéthylènes, les polypropylènes - les polyesters ou les polyamides), ou les métaux (en particulier l'aluminium) ; le (ou les) sac(s)-doublure(s), quand on en utilise, étant solidaire(s) de l'élément de paroi assurant la résistance mécanique, ce (ou ces) sac(s) étant de préférence au moins en partie
- 35 collé(s) et /ou cousu(s) sur ledit élément.

5 -13- Nécessaire selon la revendication 12, caractérisé en ce que le conteneur souple (3,21) possède une paroi (25) mécaniquement résistante et étanche faite à base de toile(s) dont le poids à l'état non enduit est compris dans l'intervalle allant de 100 à 300 g/m<sup>2</sup> et en ce que le sac-doublure (26) a une épaisseur comprise dans l'intervalle allant de 5 à 500 microns.

10 -14- Nécessaire selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, caractérisé en ce que le dispositif de vidange comprend, d'une part, un organe-presseur (5) comportant au moins un piston (5.1) et, d'autre part, au moins une cuve de vidange (6) destinée à recevoir le conteneur souple (3,21) à vider et conçue comme une pièce femelle pour la pièce mâle qu'est le piston (5.1) de l'organe-presseur (5) en déplacement, notamment dans le sens aller correspondant à la mise sous pression du conteneur souple (3,21) ou de son seul sac-doublure (26).

15 -15- Nécessaire selon la revendication 14, caractérisé en ce que :

- 20 • le piston de l'organe-presseur (5) comporte une tête (5.1) (de préférence circulaire) reliée à une tige destinée à coopérer avec un vérin (5.2) fixe d'entraînement en mouvement alternatif de translation, ledit vérin (5.2) étant monté sur une structure fixe (4), ladite tête (5.1) étant destinée à pénétrer dans la cuve de vidange (6) pour comprimer le conteneur souple (3) ;
- 25 • et la cuve de vidange (6) qui comprend au moins une ouverture de sortie (9) du produit visqueux (2), et qui est éventuellement équipée de moyens de déplacement (de préférence des roulettes (7)), est de préférence constituée par un cylindre creux destiné à recevoir le conteneur souple (3) et dans lequel la tête (5.1) du piston est apte à coulisser, cette tête (5.1) étant de préférence circulaire et de diamètre suffisamment proche du diamètre intérieur de la cuve (6) pour que l'étanchéité vis à vis du produit visqueux (2) puisse être assurée, avantageusement à l'aide d'un joint torique (11) périphérique en appui sur le bord préférentiellement chanfreiné de la tête (5.1) du piston et sur la paroi intérieure de la cuve (6).

30

-16- Nécessaire selon la revendication 14 ou 15, caractérisé en ce que la cuve de vidange (6) est conçue de manière à pouvoir être fermée et en ce que le piston (5.1) est apte à se mouvoir sous l'action d'un fluide-presseur.

-17- Nécessaire selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, caractérisé en ce que le dispositif de vidange comprend au moins une cuve de vidange (6) destinée à recevoir le conteneur souple (3,21) à vider ou éventuellement son seul sac-doublure (26) et propre à être mise sous pression au moyen d'un fluide-presseur, de manière à expulser le produit visqueux (2) hors de la cuve (6).  
5

18 Nécessaire selon l'une quelconque des revendications 10 à 17, caractérisé en ce que le dispositif de vidange comprend un vérin gonflable (12), logé entre le piston (5.10) et un couvercle (13) de fermeture réversible de la cuve (60) et relié à des moyens d'alimentation en fluide-presseur permettant le gonflage et par suite le déplacement du piston (5.10), pour permettre l'expulsion du produit visqueux (2) hors de la cuve (60).  
10

19 Nécessaire selon la revendication 18, caractérisé en ce que les moyens d'alimentation en fluide-presseur comprennent au moins un réservoir de fluide presseur (15), des moyens d'acheminement (17) du fluide-presseur et une canalisation (16) équipée avec ces moyens (17) et reliant le réservoir de fluide-presseur (15) au vérin gonflable (12).  
15

20 Nécessaire selon la revendication 19, caractérisé en ce que le fluide-presseur est choisi dans le groupe des fluides incompressibles, de préférence dans le sous-groupe comprenant l'eau ou l'huile ou dans le groupe des fluides compressibles, l'air étant préféré.  
20

-21- Nécessaire selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, caractérisé en ce que le dispositif de vidange comprend, d'une part, un organe-presseur comportant au moins un jeu d'au moins un rouleau (22) et d'au moins un élément contre-rouleau (23), de préférence au moins deux rouleaux sensiblement parallèles et mobiles en rotation autour de leurs axes respectifs et, d'autre part, des moyens de suspension (29) du conteneur souple (21) de telle sorte que l'(ou les) ouverture(s) soi(en)t disposée(s) en bas ; l'ensemble étant conçu pour que les deux rouleaux (22/23) soient aptes à se déplacer du haut vers le bas tout en laminant et en comprimant le conteneur souple (21) qui défile entre ces deux rouleaux (22/23), ces derniers étant éventuellement entraînaables par un moteur, cette mécanisation étant éventuellement combinée ou remplacée par une traction du conteneur souple suspendu vers le haut.  
25  
30

-22- Nécessaire selon la revendication 20, caractérisé en ce que :

- le conteneur souple (3,21) est équipé, dans sa partie supérieure, d'au moins une anse de préhension (29) permettant sa suspension et dans sa partie inférieure, d'au moins une ouverture de sortie (9) du produit visqueux (2), éventuellement pourvue d'une goulotte, le  
5 conteneur (3,21) ayant avantageusement une forme générale de poire dont la partie évasée forme la base ;
- et les deux rouleaux (22/23), motorisés ou non, sont destinés à être disposés de part et d'autre du conteneur souple (21) de manière à serrer celui-ci tout en se déplaçant de haut en bas, ledit jeu de rouleaux (22/23) étant pourvu d'un système de réglage de l'entraxe  
10 (24) de manière adapter le niveau de serrage du conteneur souple (21).

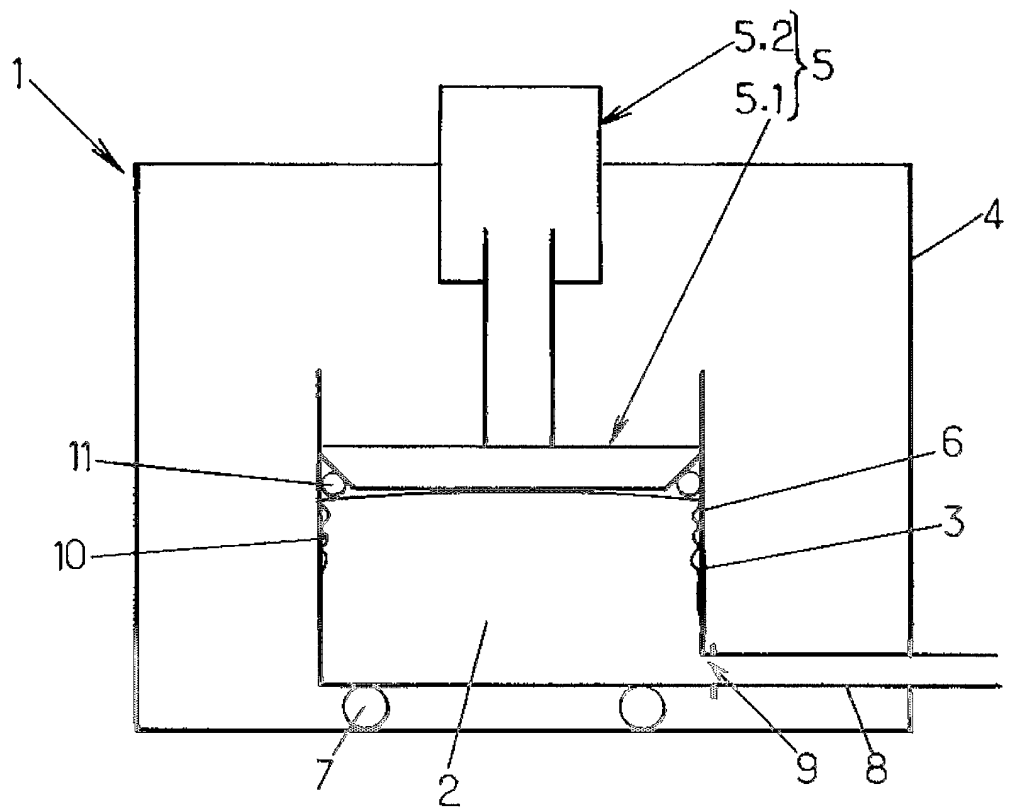


FIG.1.



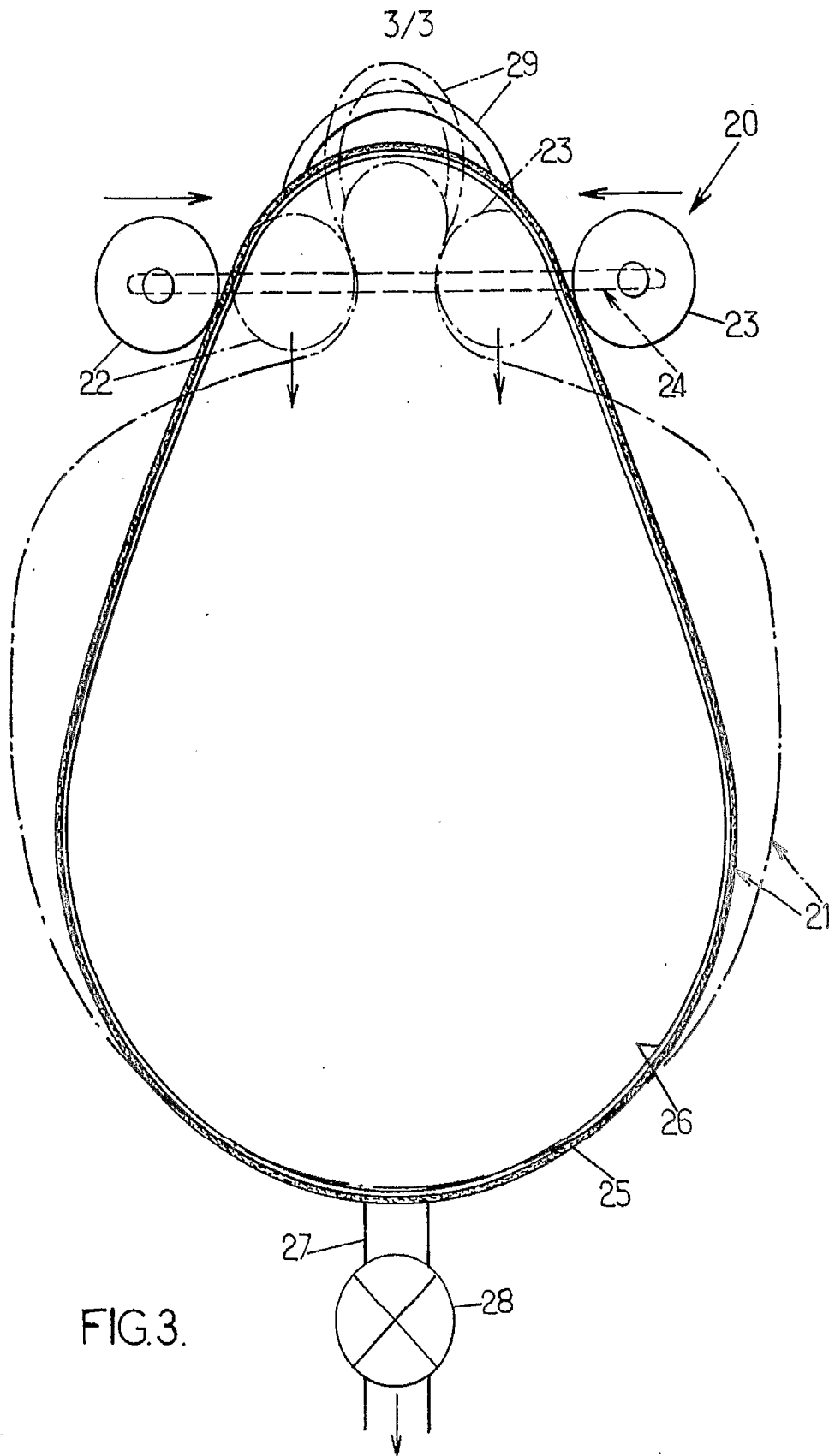


FIG.3.

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No  
PCT/FR2004/050039

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
IPC 7 B67D5/02

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
IPC 7 B67D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	EP 1 097 899 A (AICELLO CHEMICAL CO) 9 May 2001 (2001-05-09) paragraph '0020! - paragraph '0021! paragraph '0030! paragraph '0035! figures 1,2	1-3,7, 11,12,17
Y	EP 0 839 758 A (STOECKLIN LOGISTIK AG) 6 May 1998 (1998-05-06) column 1, line 7 - line 10	1-3,7, 11,12,17
Y	US 6 076 457 A (VALLOT BERNARD) 20 June 2000 (2000-06-20) column 2, line 10 - line 17 column 3, line 40 - line 47	1,2
	-/--	

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- \*A\* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- \*E\* earlier document but published on or after the international filing date
- \*L\* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- \*O\* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- \*P\* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- \*T\* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- \*X\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- \*Y\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- \* & \* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

27 July 2004

Date of mailing of the international search report

03/08/2004

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Martínez Navarro, A.

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No  
PCT/FR2004/050039

## C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	EP 0 812 801 A (TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION) 17 December 1997 (1997-12-17) column 1, line 15 - line 23 -----	1,2
Y	GB 2 159 583 A (DAWES KELVIN) 4 December 1985 (1985-12-04) page 1, line 79 - line 80; figure 2 -----	1,4-6, 11,18-20
Y	EP 0 648 708 A (GEN ELECTRIC) 19 April 1995 (1995-04-19) column 1, line 5 - line 9 -----	1,4-6, 11,18-20
X	US 6 196 420 B1 (GUTIERREZ ANTONIO ET AL) 6 March 2001 (2001-03-06)	1,3,11
Y	column 8, line 7 - line 22; figures 3,4 -----	10
Y	DE 44 16 089 A (SCHENK HELGA) 26 October 1995 (1995-10-26) figure 3 -----	10
A	EP 0 246 052 A (CADBURY SCHWEPES LTD) 19 November 1987 (1987-11-19) page 16, paragraph 1; figures 2-6,16,26,29 -----	1,4,11, 14
A	WO 92/18419 A (CHOI MIN K) 29 October 1992 (1992-10-29) figures 13-15 -----	1,8,11, 21
A	US 6 158 628 A (ENGLRAM PAUL B ET AL) 12 December 2000 (2000-12-12) -----	

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR2004/050039

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 1097899	A	09-05-2001	JP 11314678 A	16-11-1999
			US 6237809 B1	29-05-2001
			EP 1097899 A1	09-05-2001
			DE 69908949 D1	24-07-2003
			DE 69908949 T2	13-05-2004
			TW 442429 B	23-06-2001
EP 0839758	A	06-05-1998	DE 19644980 A1	30-04-1998
			EP 0839758 A1	06-05-1998
US 6076457	A	20-06-2000	FR 2780708 A1	07-01-2000
			AT 214027 T	15-03-2002
			AU 764887 B2	04-09-2003
			AU 4621299 A	24-01-2000
			CA 2302826 A1	13-01-2000
			CN 1274332 T	22-11-2000
			DE 69900968 D1	11-04-2002
			DE 69900968 T2	28-11-2002
			DK 1012073 T3	01-07-2002
			EP 1012073 A1	28-06-2000
			ES 2172336 T3	16-09-2002
			WO 0001596 A1	13-01-2000
			JP 2002519263 T	02-07-2002
			PT 1012073 T	31-07-2002
EP 0812801	A	17-12-1997	FR 2749835 A1	19-12-1997
			AT 194814 T	15-08-2000
			CZ 9701793 A3	17-02-1999
			DE 69702574 D1	24-08-2000
			DE 69702574 T2	12-04-2001
			EP 0812801 A1	17-12-1997
			ES 2148915 T3	16-10-2000
			HU 9701038 A2	28-05-1998
			PL 320525 A1	22-12-1997
GB 2159583	A	04-12-1985	NONE	
EP 0648708	A	19-04-1995	NL 9301796 A	16-05-1995
			CA 2118059 A1	19-04-1995
			CN 1109836 A	11-10-1995
			DE 69403749 D1	17-07-1997
			DE 69403749 T2	18-12-1997
			EP 0648708 A1	19-04-1995
			ES 2102747 T3	01-08-1997
			JP 7206076 A	08-08-1995
US 6196420	B1	06-03-2001	AT 256634 T	15-01-2004
			AU 6569300 A	10-04-2001
			BR 0013878 A	03-12-2002
			CN 1373734 T	09-10-2002
			DE 60007337 D1	29-01-2004
			DE 60007337 T2	09-06-2004
			WO 0117892 A2	15-03-2001
			EP 1214269 A2	19-06-2002
			US 2002092879 A1	18-07-2002
			ZA 200202741 A	08-07-2003
			DE 4416089	A

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International Application No

PCT/FR2004/050039

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
EP 0246052	A	19-11-1987	AU 7299187 A EP 0246052 A1	26-11-1987 19-11-1987
WO 9218419	A	29-10-1992	KR 9305237 Y1 KR 9303408 Y1 US 5215218 A AU 2364792 A EP 0580796 A1 JP 6509535 T WO 9218419 A2 AU 650437 B2 AU 6979391 A CA 2070174 A1 EP 0504299 A1 JP 2608218 B2 JP 5504748 T NO 922245 A WO 9108144 A1 CA 2108284 A1	11-08-1993 11-06-1993 01-06-1993 17-11-1992 02-02-1994 27-10-1994 29-10-1992 23-06-1994 26-06-1991 07-06-1991 23-09-1992 07-05-1997 22-07-1993 05-08-1992 13-06-1991 06-03-1993
US 6158628	A	12-12-2000	NONE	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No

PCT/FR2004/050039

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**

CIB 7 B67D5/02

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 B67D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	EP 1 097 899 A (AICELLO CHEMICAL CO) 9 mai 2001 (2001-05-09) alinéa '0020! - alinéa '0021! alinéa '0030! alinéa '0035! figures 1,2	1-3,7, 11,12,17
Y	EP 0 839 758 A (STOECKLIN LOGISTIK AG) 6 mai 1998 (1998-05-06) colonne 1, ligne 7 - ligne 10	1-3,7, 11,12,17
Y	US 6 076 457 A (VALLOT BERNARD) 20 juin 2000 (2000-06-20) colonne 2, ligne 10 - ligne 17 colonne 3, ligne 40 - ligne 47	1,2
	----- -/--	

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

- \*A\* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- \*E\* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- \*L\* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- \*O\* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- \*P\* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- \*T\* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- \*X\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- \*Y\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- \*&\* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

27 juillet 2004

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

03/08/2004

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Martínez Navarro, A.

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No  
PCT/FR2004/050039

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	EP 0 812 801 A (TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION) 17 décembre 1997 (1997-12-17) colonne 1, ligne 15 - ligne 23 -----	1,2
Y	GB 2 159 583 A (DAWES KELVIN) 4 décembre 1985 (1985-12-04) page 1, ligne 79 - ligne 80; figure 2 -----	1,4-6, 11,18-20
Y	EP 0 648 708 A (GEN ELECTRIC) 19 avril 1995 (1995-04-19) colonne 1, ligne 5 - ligne 9 -----	1,4-6, 11,18-20
X	US 6 196 420 B1 (GUTIERREZ ANTONIO ET AL) 6 mars 2001 (2001-03-06)	1,3,11
Y	colonne 8, ligne 7 - ligne 22; figures 3,4 -----	10
Y	DE 44 16 089 A (SCHENK HELGA) 26 octobre 1995 (1995-10-26) figure 3 -----	10
A	EP 0 246 052 A (CADBURY SCHWEPPES LTD) 19 novembre 1987 (1987-11-19) page 16, alinéa 1; figures 2-6,16,26,29 -----	1,4,11, 14
A	WO 92/18419 A (CHOI MIN K) 29 octobre 1992 (1992-10-29) figures 13-15 -----	1,8,11, 21
A	US 6 158 628 A (ENGLRAM PAUL B ET AL) 12 décembre 2000 (2000-12-12) -----	

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No  
PCT/FR2004/050039

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1097899	A	09-05-2001	JP 11314678 A 16-11-1999
			US 6237809 B1 29-05-2001
			EP 1097899 A1 09-05-2001
			DE 69908949 D1 24-07-2003
			DE 69908949 T2 13-05-2004
			TW 442429 B 23-06-2001
EP 0839758	A	06-05-1998	DE 19644980 A1 30-04-1998
			EP 0839758 A1 06-05-1998
US 6076457	A	20-06-2000	FR 2780708 A1 07-01-2000
			AT 214027 T 15-03-2002
			AU 764887 B2 04-09-2003
			AU 4621299 A 24-01-2000
			CA 2302826 A1 13-01-2000
			CN 1274332 T 22-11-2000
			DE 69900968 D1 11-04-2002
			DE 69900968 T2 28-11-2002
			DK 1012073 T3 01-07-2002
			EP 1012073 A1 28-06-2000
			ES 2172336 T3 16-09-2002
			WO 0001596 A1 13-01-2000
			JP 2002519263 T 02-07-2002
			PT 1012073 T 31-07-2002
EP 0812801	A	17-12-1997	FR 2749835 A1 19-12-1997
			AT 194814 T 15-08-2000
			CZ 9701793 A3 17-02-1999
			DE 69702574 D1 24-08-2000
			DE 69702574 T2 12-04-2001
			EP 0812801 A1 17-12-1997
			ES 2148915 T3 16-10-2000
			HU 9701038 A2 28-05-1998
			PL 320525 A1 22-12-1997
GB 2159583	A	04-12-1985	AUCUN
EP 0648708	A	19-04-1995	NL 9301796 A 16-05-1995
			CA 2118059 A1 19-04-1995
			CN 1109836 A 11-10-1995
			DE 69403749 D1 17-07-1997
			DE 69403749 T2 18-12-1997
			EP 0648708 A1 19-04-1995
			ES 2102747 T3 01-08-1997
			JP 7206076 A 08-08-1995
US 6196420	B1	06-03-2001	AT 256634 T 15-01-2004
			AU 6569300 A 10-04-2001
			BR 0013878 A 03-12-2002
			CN 1373734 T 09-10-2002
			DE 60007337 D1 29-01-2004
			DE 60007337 T2 09-06-2004
			WO 0117892 A2 15-03-2001
			EP 1214269 A2 19-06-2002
			US 2002092879 A1 18-07-2002
			ZA 200202741 A 08-07-2003
DE 4416089	A	26-10-1995	DE 4416089 A1 26-10-1995

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No  
PCT/FR2004/050039

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
EP 0246052	A	19-11-1987	AU	7299187 A	26-11-1987
			EP	0246052 A1	19-11-1987
-----					
WO 9218419	A	29-10-1992	KR	9305237 Y1	11-08-1993
			KR	9303408 Y1	11-06-1993
			US	5215218 A	01-06-1993
			AU	2364792 A	17-11-1992
			EP	0580796 A1	02-02-1994
			JP	6509535 T	27-10-1994
			WO	9218419 A2	29-10-1992
			AU	650437 B2	23-06-1994
			AU	6979391 A	26-06-1991
			CA	2070174 A1	07-06-1991
			EP	0504299 A1	23-09-1992
			JP	2608218 B2	07-05-1997
			JP	5504748 T	22-07-1993
			NO	922245 A	05-08-1992
			WO	9108144 A1	13-06-1991
			CA	2108284 A1	06-03-1993
-----					
US 6158628	A	12-12-2000	AUCUN		
-----					